

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 4 DECEMBRE 2017

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Madame LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Féliberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe, PESME
Olivier, PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : NEANT

POUVOIRS : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 29 Novembre 2017

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	14
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2017.

DELIBERATIONS

- Opérations patrimoniales – ZAC des Coutures – Frais d'étude
- Travaux en régie - Clôture terrain rue Marigny
- Ecole du Sacré Cœur – subvention classe découverte
- Achat de petits équipements – remboursement à un élu
- Décors de Noël – Participation des commerçants
- Jeux olympiques 2024 – Candidature parc équestre de Lamotte-Beuvron pour accueillir les épreuves d'équitation

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 23 octobre 2017. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Ajustements budgétaires

OPERATIONS PATRIMONIALES – ZAC DES COUTURES – FRAIS D'ETUDE - DELIBERATION NO 2017-47

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude liés à l'opération « ZAC des Coutures ». Il s'agit des honoraires versés au bureau d'étude, Siam Conseils pour 8 568€. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget, en section d'investissement (recettes et dépenses), une écriture d'ordre dite opération patrimoniale. Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2312/CH041	Terrains en cours	8 568€	
2031/CH041	Frais d'étude		8 568€

TRAVAUX EN REGIE – CLOTURE TERRAIN RUE MARIGNY - DELIBERATION N° 2017-48

Pour l'affectation comptable des travaux réalisés en régie concernant la pose d'une clôture sur le terrain situé rue Marigny, il y a lieu d'inscrire en dépense d'investissement et recette de fonctionnement la somme de 1 761.52€ dont 1 454€ pour la main d'œuvre et 307.12€ pour l'achat des matériaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les écritures comptables.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2128/CH040	Autres agencements et aménag.terrain	1 770€	
021	Virt de la section de fonctionnement		1 770€
	SECTION FONCTIONNEMENT		
023	Virt à la section d'investissement	1 770€	
722/CH042	Travaux en régie		1 770€

BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES- DELIBERATION N° 2017-49

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement budgétaire.

	SECTION INVESTISSEMENT	
Imputation	Intitulé	Dépense
OPERA.15	MATERIEL DIVERS	
2183	Matériel de bureau et informatique	1 650€
020	Dépenses imprévues	-1 650€

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte, ces écritures comptables et charge le maire de l'exécution de la présente décision.

ECOLE DU SACRE CŒUR – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE LOIRE – DELIBERATION NO 2017-50

Le maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention formulée par la directrice de l'école du Sacré Coeur pour la classe de découverte « Loire » prévue du 8 au 13 avril 2018. Le coût du séjour par enfant est de 320€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, accepte de verser une participation de 50€ par élève domicilié à MENARS soit 500€ pour dix élèves.

ACHAT DE PETITS EQUIPEMENTS– REMBOURSEMENT A UN ELU DELIBERATION NO 2017-51

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais, il y a lieu dans ce cas, de les rembourser au vu des justificatifs. Pour les NAP – **Nouvelles Activités Périscolaires**, Madame LE FLOCH Claire, adjointe au maire, a réglé, pour le compte de la collectivité, quatre tapis de sports pour la somme de 320€. Le Conseil municipal, avec 13 voix « Pour », décide de lui rembourser cette avance, madame LE FLOCH Claire n'ayant pas pris part au vote.

DECORS DE NOEL – PARTICIPATION DES COMMERCES –DELIBERATION NO 2017-52

Il est demandé une participation financière de 30€ à chaque commerçant pour les décorations de Noël achetées par la collectivité et mises en place par les agents communaux. Cette participation fera l'objet d'un titre de recette enregistré au compte 70878 « Remboursements de frais par d'autres redevables ». Le Conseil Municipal, unanime, approuve la proposition du maire.

SOUTIEN AU DEROULEMENT DES EPREUVES HIPPIQUES A LAMOTTE-BEUVRON DANS LE CADRE DES JEUX OLYMPIQUES 2024 - DELIBERATION N° 2017-53

La ville de PARIS organisera les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Certaines disciplines seront délocalisées hors de Paris. La fédération française d'équitation, installée sur la commune de Lamotte-Beuvron dispose du plus grand espace équestre d'Europe et que cette commune possède des infrastructures et de l'expérience pour accueillir des compétitions internationales dans des conditions optimales. Le Conseil municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la candidature de la commune de Lamotte-Beuvron pour l'organisation des épreuves équestres des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité d'organisation de Paris 2024.

INFORMATIONS G.PREVOST

S.I.A.E.P. DE SUEVRES – COUR S/LOIRE - MENARS : Le contrat d'affermage passé avec la société VEOLIA arrive à son terme le 31 décembre 2017. Un appel d'offres a été lancé via un cabinet d'étude pour un nouveau contrat d'une durée de douze ans. Après négociations et analyses des offres reçues des sociétés SAUR et VEOLIA, cette dernière a été retenue.

INFORMATIONS G.GLEDEL

ZAC DES COUTURES : Présentation d'un projet de giratoire à l'entrée de la commune pour desservir l'accès à la ZAC. Une négociation est en cours avec l'aménageur NEXITY sur le coût des aménagements futurs. Deux rendez-vous sont prévus d'ici la fin de l'année avec Maître DIOT, notaire à MER, pour la signature de deux actes notariés relatifs aux deux derniers terrains restant à acquérir.

PROJET « EXTENSION MAIRIE-ECOLE » : Il existe un contentieux avec l'architecte missionné pour les aménagements de la mairie et école, en raison de sa maladie. Une procédure est lancée soit pour continuer avec un sous-traitant, soit pour rompre le contrat actuel.

INFORMATIONS C.LE FLOCH

RECENSEMENT DE LA POPULATION : Du 16 Janvier au 18 février 2018.

CANTINE : le goûter de Noël réservé aux enfants aura lieu le 19 décembre.

COLIS DE NOEL : La distribution se fera le mercredi 20 décembre à partir de 15h15. Comme tous les ans les deux écoles ont confectionné de jolies cartes de Noël.

CIAS : Population – statistiques et données seront détaillées et disponibles sur le site : wwwPilote41.fr

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

COMMISSION ASSAINISSEMENT – G.PREVOST.

S.P.A.N.C. – Service Public d'Assainissement Non Collectif – 5 maisons à Ménars sont concernées. La mise en conformité imposée peut être subventionnée à hauteur de 60% du coût des travaux avec un plafond de 8 500€.

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2017-09 du 9 novembre 2017* portant sur l'attribution du logement social T2 situé au 44 avenue Guillaume Charron.

DATES A RETENIR

CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE – le samedi 6 janvier 2018 à 17 heures.

RANDONNEE PEDESTRE – organisée par l'A.S.L.M. le Dimanche 14 janvier 2018.

REPAS DES AINES – le samedi 24 mars 2018 à 12 heures.

KERMESSE – ECOLE DU SACRE CŒUR – le samedi 16 juin 2018.

FETE DU R.P.I. – le dimanche 24 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	